

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
\*\*\*

**Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité  
Publique de la sécurisation du passage à  
niveau N° 15  
Communes de Pléchâtel et de St Malo de Phily**



**Enquête publique du 15 Mai au 31 Mai 2023**

**CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Gilles Lucas  
Commissaire-Enquêteur

## SOMMAIRE

I- PROBLEMES DE SECURITE AU NIVEAU DU PN 15.....	4
II- RAPPEL DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS PREVUS POUR LA SECURISATION DU PN15.....	5
III- EXAMEN DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS PREVUS.....	8
IV- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	12

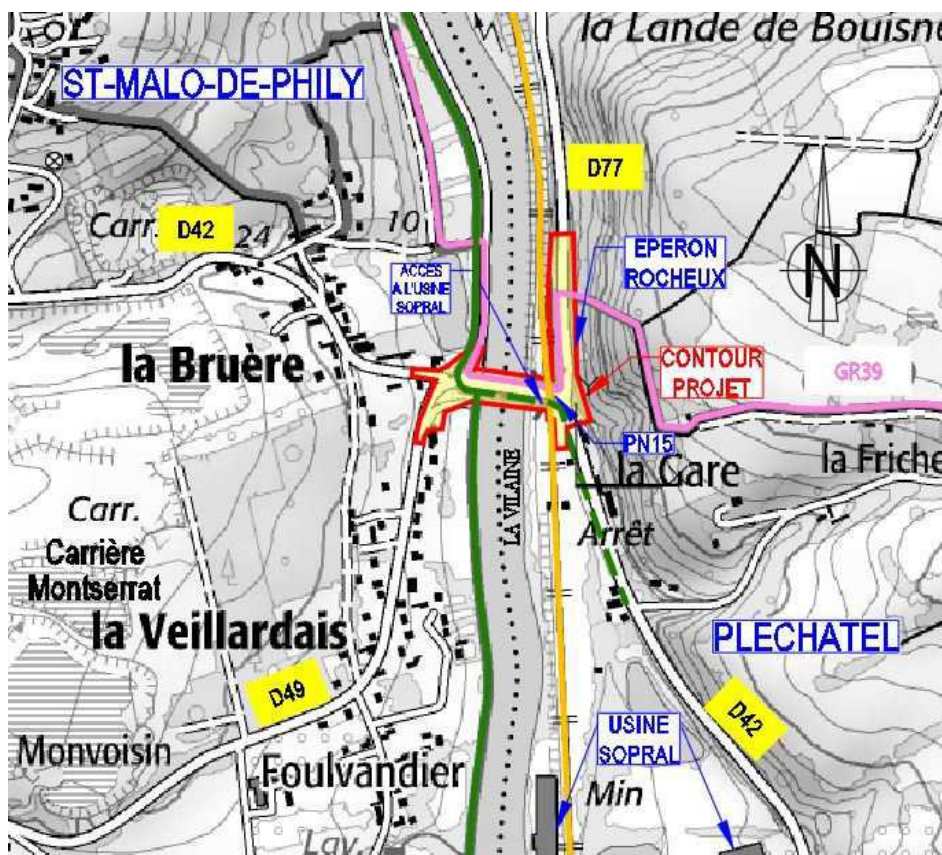
## PRÉAMBULE

Le passage à niveau n°15, situé sur la RD 42 entre les communes de St Malo de Phily et de Pléchâtel, est considéré comme difficile en raison de sa configuration entre La Vilaine et une falaise mais aussi du fait de la présence d'une route en parallèle très proche et de l'accès d'une entreprise pour laquelle la manoeuvre des poids lourds en tourne à gauche en sortant du passage à niveau est compliquée et dangereuse.

Une cellule mixte, réunissant élus locaux, représentants des forces de l'ordre, du Département, de SNCF Réseau et de la DDTM, s'est réunie par trois fois entre 2016 et 2019 et le département a repris les études de sécurisation déjà entamées pour en arriver au projet présenté à la présente l'enquête de demande de déclaration d'utilité publique. Le projet retenu nécessitant l'acquisition de terrains, une enquête parcellaire est menée en parallèle.

## I- PROBLEMES DE SECURITE AU NIVEAU DU PN15

Comme indiqué en préambule, le passage à niveau n°15 pose différents problèmes de sécurité car il se trouve à la connexion des RD77, 42, 49, de l'accès à l'usine SOPRAL et situé dans un espace restreint entre la voie ferrée Rennes-Redon, la Vilaine et un pont qui l'enjambe et une falaise rocheuse. En outre il est emprunté par l'accès piéton qui rejoint la gare de St Malo de Phily et sur le trajet du GR 39.



La notice établie par les services du Département 35 détaille les problèmes rencontrés qui vont de l'accident ferroviaire à des situations dangereuses.

Il est pointé les manoeuvres de tourne-à-gauche des poids lourds aux abords du passage à niveau n°15 :

- vers RD77 Pléchâtel : un rayon très faible qui contraint les Poids Lourds à manoeuvrer sur le passage à niveau (pas d'espace pour les piétons) ;
- vers SOPRAL : temps de franchissement du passage à niveau assez long.

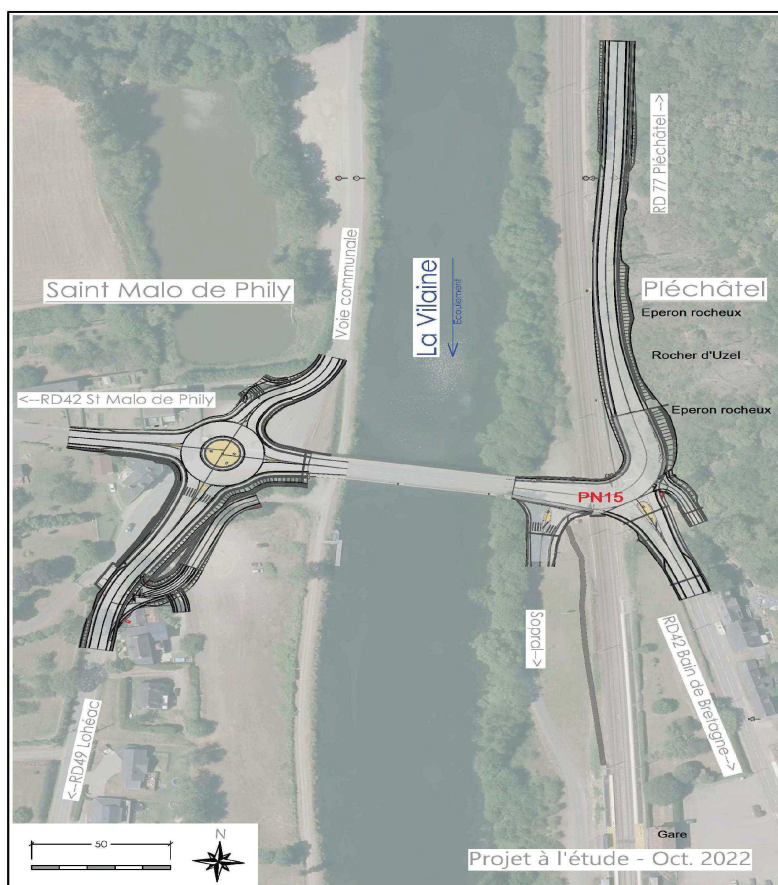
En outre les Poids lourds en sortie de SOPRAL en tourne-à-droite ont un temps de franchissement du PN15 assez long et les poids lourds en provenance de la route départementale n°77 depuis Pléchâtel, devant tourner à droite, sont en difficulté du fait du rayon inférieur de giration inférieur au minimum requis. Cette situation peut générer des risques aux abords du PN, vis-à-vis d'autres véhicules arrivant en face.

## II- RAPPEL DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS PREVUS POUR LA SECURISATION DU PN15

### ❑ LE PROJET

Après avoir examiné diverses solutions et mené des concertations, les services du Département ont retenu les opérations suivantes :

- La reconfiguration de la RD 77 pour améliorer la giration avant les voies ferrées, en déplaçant le pied de talus de la falaise (intervention sur le talus rocheux),
- L'élargissement du passage à niveau afin que deux poids lourds se croisent, ce qui implique également le déplacement des équipements spécifiques de sécurité ferroviaire,
- L'interdiction des mouvements de tourne-à-gauche en venant du passage à niveau pour accéder à l'entreprise SOPRAL. Son accès se fera en créant un giratoire de l'autre côté de la Vilaine, sur la commune de St-Malo-de-Phily pour permettre le demi-tour et l'accès en tourne-à-droite uniquement.  
Il est par ailleurs prévu de modifier l'accès propre de l'entreprise afin d'améliorer le dégagement des poids lourds et garantir le délai de franchissement de la voie ferrée tel que conseillé par les textes réglementaires,
- La sécurisation de l'accès des piétons à la gare côté Ouest qui fait l'objet actuellement d'accès non aménagé et non adapté le long des voies ferrées dont il convient de rétablir la situation sécuritaire et réglementaire.



## ❑ AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET REPONSES DU DEPARTEMENT

Les services de l'État consultés ont tous donné un avis favorable avec quelques remarques :

- Le Préfet indique que « *l'étude naturaliste conduite sur le secteur a permis d'identifier quelques enjeux de biodiversité (faune aviaire, amphibiens, reptiles) que le porteur de projet s'engage à préserver en adaptant les travaux à ces enjeux : période de travaux hors des périodes de reproduction et de nidification, mise en défense de la mare par la pose de barrière de protection des amphibiens et balisage interdisant l'accès aux engins, création d'une haie de 70 m linéaires en berge rive droite la Vilaine, maintien de l'accès des hirondelles au bâti leur servant d'abri, extraction des espèces exotiques envahissantes identifiées sur le site dans le respect des règles de l'art* »:
- La DDTM service Eau et biodiversité a demandé des compléments sur la gestion des eaux pluviales qui ont été apportés ;
- La DDTM service Aménagement des territoires rappelle des points de vigilance et observations à prendre en compte pour améliorer le projet concernant la prise en compte des liaisons douces , des zones inondables et des eaux pluviales et demande des compléments concernant la création de la voie piétonne vers la gare.
- L'Architecte des bâtiments de France pointe une absence de lecture paysagère pour ce projet.

*Note du commissaire-enquêteur : je remarque que les demandes des services de l'État ont été intégrées dans le projet présenté.*

Le département a fait les réponses suivantes (pièce G du dossier d'enquête)

- suite à l'avis défavorable de la SNCF pour la création d'un nouvel accès à la gare de Pléchâtel côté Ouest des voies ferrées, cet accès continuera à se faire en bordure de la RD42 comme actuellement.
- Le département a produit 2 photomontages des aménagements.

❑ **OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPONSES DU DEPARTEMENT (en italique)**  
**(voir également Rapport du commissaire enquêteur et réponses du Département)**

- Plusieurs observations abordent le problème de la circulation des piétons (et éventuellement des cyclistes) pour accéder à la gare ou pour circuler sur le GR39.  
*Le Département précise qu'il a prévu des cheminements piétons (en particulier pendant les travaux) avec la création de trottoirs en bordure de RD.*
- Le giratoire prévu semble surdimensionné .  
*Il a la taille minimale admissible pour qu'un poids lourd puisse faire demi-tour*
- Des logements seront impactés.  
*Des indemnisations sont prévues dans la cadre de la procédure d'expropriation*
- L'emplacement choisi pour le déplacement de la pompe de relevage n'est pas judicieux.  
*Cet emplacement permet de limiter les déplacements de réseaux et de mutualiser l'accès au chemin de halage*
- Mr et Mme POTREL demandent que l'accès à leur petite maison soit conservé.  
*L'accès sera conservé et le remplacement de la haie indemnisé.*
- Il faudrait pouvoir faire des plantations pour masquer le bâtiment abritant la pompe de relevage  
*Une bande de terrain permettra les plantations*

Commentaires du commissaire-enquêteur

Je remarque tout d'abord que personne ne remet en cause le bien fondé des aménagements proposés : les observations et demandes portent sur des adaptations .  
Dans la suite de cet avis je vais examiner les différents travaux et aménagements prévus et leurs impacts prévisibles.

### III- EXAMEN DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS PREVUS

#### ❑ RECONFIGURATION DE LA RD 77

Il s'agit de l'élargissement de la RD 77 impliquant donc un recul de la falaise facilitant le croisement de véhicules et le virage vers le pont de Macaire ce qui pourra en outre permettre de contrôler des chutes de blocs (piégeage en pied possible). L'aménagement d'un accès riverain à la jonction des RD42 et 77 est également prévue et la création d'un accotement le long de la RD 77 améliorera la continuité piétonne du GR39.

#### Commentaires du commissaire-enquêteur

Je considère que cette reconfiguration offre de nombreux avantages :

- elle permet de rétablir une circulation à double sens pour les poids lourds sur la portion concernée ;
- l'élargissement va permettre un rayon de courbure plus grand pour le virage RD77- pont de Macaire avec comme conséquence de fluidifier la circulation au niveau du PN15 ;
- l'élargissement permettra également de créer un piège à cailloux en pied de falaise et donc d'améliorer la sécurité (des chutes de blocs se produisent parfois- voir OF du 3/02/2022) de la RD et de la voie ferrée qui la longe;
- la création d'un accotement va permettre la continuité piétonne du GR 39 en évitant donc un passage de cette voie sur un bord de route non aménagé ;
- l'aménagement de l'accès riverain à la jonction RD42-77 est également un gage de sécurité.

Parmi les inconvénients il convient de citer :

- le déroctage du Rocher d'Uzel, éperon rocheux avec un fort intérêt géologique puisqu'il permet d'observer la discordance Paléozoïque-briovérien ;
- l'agrandissement des surfaces bitumées et donc l'augmentation des ruissellements potentiellement chargés de polluants dus au trafic routier (hydrocarbures surtout) ;

Appréciations concernant les inconvénients :

- la consultation de la carte géologique au 1/50000 montre que le contact faillé paléozoïque-biovérien est orienté NW-SE et donc que le déroctage ne devrait pas avoir d'impact sur les possibilités d'observation ;
- les mesures prises pour protéger les eaux sont examinées au paragraphe suivant.



❑ **GESTION DES EAUX DES RD 77 et 42 (Est de' la Vilaine)**

Le projet prévoit que les eaux de ruissellement des RD 77 et 42 (est de la vilaine) seront dirigées vers un bassin de rétention de 335m<sup>3</sup> de capacité avec un débit de fuite de 28l/s. La gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'un dossier « loi sur l'eau » et l'AP du 3/09/2021, après examen au cas par cas, a acté le fait que l'exutoire du bassin soit équipé d'une cloison siphonide pour la rétention des substances polluantes. Cet exutoire se fera par une canalisation de diamètre 300mm foncée horizontalement sur 45m.

Le Plan de Protection du Risque Inondation a été pris en compte par le dossier réalisé au titre de la loi sur l'eau

Commentaires du commissaire-enquêteur

Après avoir regroupé les éléments présentés dans le dossier et dans les annexes, je considère que la gestion des eaux pluviales (d'ailleurs validée par les services de la DDTM) a bien été prise en compte dans ce projet.

❑ **AMELIORATION DU VIRAGE DE LA RD42 (Est de la Vilaine) ET ELARGISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU**

Le projet prévoit une surlargeur au niveau du virage pour faciliter les girations. L'élargissement du passage à niveau implique le déplacement de dispositifs de sécurité ferroviaire.

Commentaires du commissaire-enquêteur

Je considère que ces opérations sont complémentaires de la reconfiguration de la RD 77 et qu'elles permettront de fluidifier la traversée du passage à niveau sans inconvénients identifiés.

❑ **CREATION D'UN GIRATOIRE A L'OUEST DE LA VILAINE ET AMENAGEMENT DE L'ACCES SOPRAL**

Différentes opérations sont liées à la création du giratoire dont le but est de permettre aux véhicules de faire demi-tour pour accéder à Sopral en tourne à droite uniquement. L'accès SOPRAL sur la RD 42 comprendra un élargissement de la voie privée afin que 2 camions puissent se croiser et un îlot séparateur empêchant de tourner à gauche en venant du passage à niveau.

Commentaires du commissaire-enquêteur

La dangerosité au niveau du PN15 est en grande partie due au trafic routier très ralenti, voire arrêté, au niveau de la traversée des voies par les camions entrant ou sortant de chez SOPRAL. Dans ces conditions l'interdiction du tourne à gauche au niveau de l'accès Sopral s'impose et la création du giratoire devient une évidence.

L'importance de ce giratoire est dues aux normes définies pour les girations des engins routiers.

La création du giratoire a diverses conséquences :

- obligation de déplacer la station de relèvement des eaux usées situées au sud ;
- impacts forts sur des bâtiments et leurs occupants;
- impacts sur des accès riverains ;
- imperméabilisation de surfaces ;
- perturbations sur la faune dont un bâtiment avec des nids d'hirondelles rustiques et des peuplements d'amphibiens ;

J'ai bien noté que le Département c'est engagé à prendre les mesures suivantes :

- acquisition de certains bâtiments en conservant ceux concernés par les nids d'hirondelles ;
- indemnisations prévues pour les propriétaires en fonction des nuisances ;
- gestion des eaux en aménageant une noue de rétention ;
- choix des périodes de travaux et mises en place de barrières anti-intrusion pour la protection des batraciens

## **❑ SECURISATION DE L'ACCES PIETON A LA GARE**

Parmi les objectifs annoncés des travaux de sécurisation il y avait « *La sécurisation de l'accès des piétons à la gare côté Ouest qui fait l'objet actuellement d'accès non aménagé et non adapté le long des voies ferrées dont il convient de rétablir la situation sécuritaire et réglementaire* »

Le projet initial prévoyait donc la création d'un nouvel accès côté Ouest des voies ferrées mais la SNCF a émis un avis défavorable à cette solution. Le Département indique donc « *la continuité vers la halte ferroviaire , depuis St Malo de Phily, sera assurée en bordure de la RD42, comme actuellement* »

### Commentaires du commissaire-enquêteur

Il est compréhensible que, pour des raisons de sécurité, la SNCF ne soit pas favorable à la création d'un cheminement piétonnier en bordure de voie ferrée. Dans ces conditions je m'attendais à ce que le Département propose d'aménager l'accotement de la RD42 jusqu'à la gare et je suis surpris que cela ne soit pas le cas : je considère donc que l'objectif de sécurisation des accès piétons à la gare n'est pas atteint.

## **❑ REMARQUE SUR LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME**

Après avoir examiné le PLUi de Bretagne Porte de Loire Communauté et le PLU de Saint Malo de Phily le dossier conclut à la compatibilité des aménagements projetés avec les zonages et règlements associés.

## IV- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Après avoir rencontré les services du Département et les Maires des 2 communes concernées, étudié le dossier, reçu le public, visité les lieux, j'ai pu constater que :

- les conditions de franchissement des voies ferrées au niveau du PN15 ne sont pas satisfaisantes et peuvent être dangereuses, la vitesse des engins routiers étant fortement ralentie par la configuration des lieux ;
- la circulation sur la RD77 présente des risques du fait de son étroitesse et des possibles chutes de blocs au niveau du Rocher d'Uzel, chutes de blocs pouvant également affecter la voie ferrée Rennes-Redon .

La solution proposée qui prévoit la création d'un giratoire permettant aux camions de faire demi-tour afin d'éviter un tourne-à-gauche pour accéder au site de Sopral conjuguée à l'élargissement du passage à niveau me semble être une excellente solution.

La solution retenue prévoit également la reconfiguration de la RD77, le rétablissement d'accès riverains et le déplacement d'une station de relèvement des eaux usées.

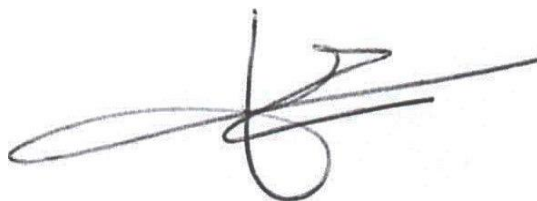
Je constate que les aménagements prévus impactent des habitations et parcelles privées dont la maîtrise foncière est nécessaire ce qui implique l'organisation d'une enquête parcellaire préalable à une éventuelle cessibilité.

Les impacts sur l'environnement des opérations me semble avoir été correctement évalués et des mesures ont été décrites (protection des eaux, de la biodiversité).

J'émet donc un AVIS FAVORABLE à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux et aménagements pour la sécurisation du passage à niveau N°15 sur les communes de Pléchâtel et Saint-Malo-de-Phily..

Fait à Chantepie le 22 juin 2023

Gilles LUCAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Commissaire-Enquêteur